



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**REUNIONE DI I 1<sup>mu</sup> È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 1<sup>er</sup> ET 2 FÉVRIER 2024**

N° 2024/O1/002

**Question orale déposée par M. Jean-Michel SAVELLI**  
**Au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES OSP COMPENSEES POUR  
LES DESSERTES AERIENNE ET MARITIME DE LA CORSE**

Monsieur le Président,

Lors de la dernière session a été actée la prorogation des OSP aériennes sur les lignes Paris jusqu'au 24 mars pour laisser le temps de statuer sur l'attribution de la DSP.

On voit bien que le besoin en service public peine à se justifier sur Orly. Les résidents n'y représentent que 17% des passages, lorsqu'ils sont la moitié sur le bord à bord. Le principe même de la DSP se trouve menacé et il y a fort à parier qu'en 2028, cette option ne soit plus possible tant ce sera compliqué à prouver auprès des instances européennes.

Vous connaissez la position de notre groupe. Le recours à la DSP, qui relève de l'exception au niveau communautaire, peut trouver une alternative avec des OSP compensées, renvoyant à ce qui a existé dans le maritime sous le nom d'aide sociale au passager.

Les dessertes maritime et aérienne de la Corse ont besoin d'être refondées et assouplies. Dans le maritime, ce serait le mètre linéaire transporté qui serait compensé, lorsque dans l'aérien ce serait le passager résident. On financerait du réalisé, et non des trajets avec des taux de remplissage anormalement bas et pourtant pris intégralement en charge via la DSP.

Les complications actuelles inhérentes à la destination Orly nous obligent à envisager une autre façon de gérer les transports maritimes et aériens dans le respect du principe de continuité territoriale.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil exécutif de Corse d'engager une étude sur un mode de gestion alternatif à la DSP par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble. Vous y engagez-vous ?

Pour avoir le temps de mesurer les implications de cet éventuel changement de mode de gestion d'ici à la fin de la DSP aérienne en 2028, il faudrait que les conclusions de cette étude soient présentées dans le courant de l'année 2024.

Je vous remercie.